



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Juin 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 59
Votants : 69 (dont 10
procurations)

N° 43

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**INSTALLATION
DE STOCKAGE
DE DECHETS
NON
DANGEREUX**

**RAPPORT
D'ACTIVITES DU
DELEGATAIRE**

**EXERCICE
2017**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

29 JUI 2018

Publiée ou notifiée le :

29 JUI 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOLO - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L 1411-3 et L 1413-1,

Vu le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu l'examen de la Commission Environnement du 28 mai 2018,

Considérant l'obligation pour tout délégataire de service public de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, ainsi qu'une annexe à ce rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Considérant l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Guègue par délégation de service public confiée à la société SITA Centre Est le 2 mai 2009,

Considérant l'examen fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 mai 2018 du rapport décrit ci-dessus remis par la société SITA Centre Est pour l'exercice 2017,

Présente le dit rapport pour l'exercice 2017.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte de ce rapport,
- charge Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

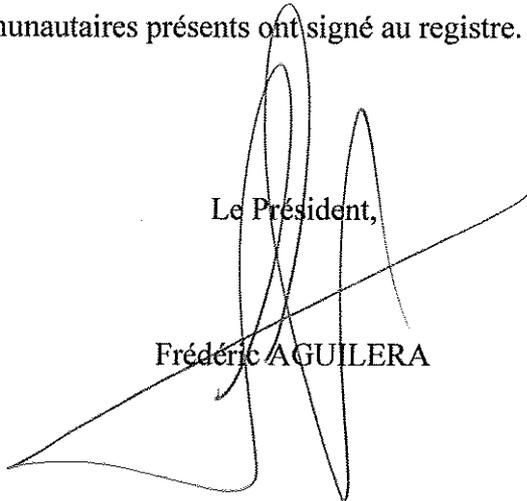
.....

Fait et délibéré, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Suivi des eaux de sub-surface

Pour l'année 2017, 24 919 m³ d'eaux de sub-surface ont été rejetées au niveau de la tranchée drainante. Les analyses trimestrielles réalisées sur ces eaux démontrent le respect des seuils réglementaires. On observe une amélioration des analyses sur les métaux totaux qui faisaient l'objet de non-conformité les années précédentes et dont les analyses 2017 sont conformes aux exigences réglementaires. Par ailleurs, ces non-conformités observées les années précédentes sur les métaux totaux sont directement liées à celles observées sur les MES (fines particulièrement chargées en fer et manganèse au vu du fond géochimique). Ces fines proviennent pour partie du mode de prélèvement (piquage sur la canalisation) qui a pour conséquence de remettre en suspension des matières décantées

Suivi des eaux de surface ISDND de Cusset

Les résultats des analyses trimestrielles réalisées sur les eaux de surface montrent l'efficacité des travaux d'aménagement réalisés en 2013. La qualité des eaux du Pont de l'Enfer est désormais équivalente entre l'amont et l'aval, et équivalente à la qualité du Jolan. Les résultats d'analyses montrent une différence entre l'amont et l'aval sur la conductivité et les chlorures. Cette différence impacte par ailleurs le Jolan aval sur ces mêmes paramètres en août.

A ce jour, il n'y a pas d'explication sur ce sujet. Une attention particulière sera maintenue sur ce point en période estivale.

2. L'EVOLUTION

Le tonnage 2017 est sensiblement égal à 2016 (augmentation de 0,2%).

Forte baisse du ressenti des odeurs grâce aux travaux de fin 2016 et début 2017.

3. LES FAITS MARQUANTS 2017

Intégration paysagère et préservation de la biodiversité : poursuite des actions entreprises en 2013

Visites

- Forte augmentation par rapport à 2016 puisque l'objectif de 600 personnes dont 400 scolaires a été dépassé (729 personnes dont 480 scolaires). Cela s'explique par une communication plus efficace envers les établissements scolaires.

Accidents et incidents

- 5 refus de camions : pour non-respect de la procédure administrative d'admission.
- 11 chargements ont fait l'objet d'une fiche anomalie.
- Aucun déclenchement de portique du contrôle de non-radioactivité.

Suivi des odeurs

2017 a connu une forte baisse de diffusion d'odeurs vers l'extérieur

A l'origine de ces phénomènes :

Des mesures ont été mises en œuvre durant l'automne 2016 pour augmenter le niveau de captation du biogaz. Elles ont été complétées par des travaux d'extension du réseau au 1^{er} trimestre 2017 suite à une cartographie des émissions gazeuses réalisée fin 2016. Des cartographies seront désormais réalisées à fréquence trimestrielle.

Exploitation

- Poursuite de l'exploitation du casier B5 (début d'activité le 27 mai 2014)

4. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2017

Année marquée par :

- ❖ L'intégration paysagère et la préservation de la biodiversité : suivi des actions mises en place en 2013
- ❖ Enherbement du casier B4
- ❖ Création d'un nouveau quai de vidage
- ❖ Suivi des odeurs : amélioration de la situation
- ❖ Exploitation : poursuite d'exploitation du Casier B5 : mise en place du quai de vidage, constitution de digues périphériques, forages de 14 puits de captage de biogaz, réalisation de 8 tranchées drainantes

5. LES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'AMELIORATION ENGAGEES SUR 2018

- ❖ Exploitation du casier B5 : Etanchéité et rehausse de digue en fonction de l'avancement de l'exploitation, étanchéité des flancs Ouest et Est, déplacement du quai de vidage en fonction de l'avancement de l'exploitation, extension du réseau de biogaz (tranchée drainante et puits de gaz)
 - ❖ Mise en place d'une nouvelle solution de filtration di biogaz.
 - ❖ Réaménagement écologique de la zone fermée A0-B3
 - ❖ Recherche de solutions de valorisation complémentaire à la valorisation électrique
 - ❖ Amélioration de nombre de visites
 - ❖ Améliorer la communication quotidienne envers les élus et services des différents acteurs liées à GAIA.
-

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 43 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

Objet de l'acte : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - INSTALLATION DE STOCKAGE DE
DECHETS NON DANGEREUX - RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE
- EXERCICE 2017

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 29/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUI2018_43

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_43-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 43.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_43-DE-
1-1_1.pdf)